

Certains sites Internet mettent à votre disposition un simulateur de cubage pour calculer le volume de vos biens à déménager et le coût de votre déménagement.

Cette estimation du volume ne doit pas empêcher une visite préalable de votre habitation par un conseiller en déménagement.

Les devis obtenus via internet, sans visite préalable des lieux et estimation du mobilier de visu, sont sujets à caution, dans la mesure où ils ne permettent pas à l'entreprise de déménagement d'estimer son prix sur les conditions réelles mais sur les simples déclarations du client, qui n'est pas un professionnel et omet naturellement des éléments importants pour un juste chiffrage. **Dans ce cas, vous risquez une surfacturation le jour de votre déménagement.**

Par ailleurs, si l'entreprise ne se déplace pas chez vous pour établir un devis, vous disposez de peu d'éléments pour juger du sérieux de l'entreprise contactée et vérifier qu'elle est bien inscrite au registre des transporteurs routiers de marchandises.

[L'entreprise de déménagement peut-elle demander un supplément de prix du fait d'un surplus de volume ?](#)